

Commune d'ETAIN

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES ASSURANCES COMMUNALES 2009-2011

RAPPORT DE PRESENTATION

1. Nature et étendue des besoins à satisfaire

La Commune d'Etain a procédé à un appel public à concurrence pour le renouvellement de ses assurances pour la période 2009-2011 sous la forme d'un marché comprenant 7 lots.

Le Cabinet RISK Partenaires (Toul) a été désigné pour assister la commune dans la rédaction des cahiers des charges, l'examen des offres et la négociation éventuelle avec les candidats.

2. Procédure de passation de marché

Compte tenu du montant global de l'opération, la procédure à appliquer est celle de la procédure adaptée, telle que définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 03.10.2008 sur le site BOAMP.FR (annonce **08-235305**) ainsi que sur le site internet communal.

Les candidatures et les offres devaient être déposées le 31.10.2008 à 12h00

3. Déroulement de la procédure :

Suite à l'avis paru au BOAMP, et à la date du 31.10.2008, 5 plis furent enregistrés en Mairie.

Le 14.11.2008, le cabinet Risk Partenaire, en présence du Maire et du Directeur des Services ont procédé à l'ouverture et à l'examen des plis reçus.

Les réponses aux différents lots furent les suivantes :

- Lot 1 : Responsabilité civile	3
- Lot 1 bis : RC atteinte à l'environnement	3
- Lot 2 : Protection juridique des agents	1
- Lot 3 : Protection juridique de la commune	4
- Lot 4 : Flotte automobile	3
- Lot 5 : Dommages aux biens	3
- Lot 6 : Bris de machine	3

Après examen des offres au regard des critères d'évaluation, ainsi que des réserves au cahier des charges émises par certaines compagnies, une négociation a été engagée avec les 2 mieux-disants des lots 4 et 5.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17.12.2008 et a validé le classement proposé par le Maire. Le rapport a ensuite été soumis le 17.12.2008 au Conseil Municipal qui a validé l'attribution du marché à :

- Lot 1 : Responsabilité civile et risques annexes *Formule 1 (sans franchise)*
GROUPAMA GRAND EST pour un montant de **1 951.40 € TTC**
- Lot 1bis : Responsabilité civile atteintes à l'environnement *Formule 1 (franchise 5 000 €, capital 1000000 €)*
SMACL pour un montant de **588.60 € TTC**
- **Lot 2 : Responsabilité civile et protection juridique des agents**
SMACL pour un montant de **4.36 € TTC par agent**

- Lot 3 : Protection juridique *Formule 1 (sans seuil d'intervention)*
SMACL pour un montant de **745.56 € TTC**
- Lot 4 : Flotte automobile *Formule 2 (franchise 200€ pour les <3.5T et 335 € pour les >3.5T – Tous risques sauf > à 5 ans)*
SMACL pour un montant de **3 450.62 € TTC**
- Lot 5 : Dommages aux biens et risques annexes *Formule 3 (franchise 435 €)*
GROUPAMA GRAND EST pour un montant de **5 155.18 € TTC**
- Lot 6 : Bris de machines informatique et matériels divers *Formule 1 (franchise 0 €)*
SMACL pour un montant de **232.00 € TTC**

Fait à Etain, le 18.12.2008
Le Maire, Personne Responsable du Marché
Jean PICART



Picart